

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le **29 octobre à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

Présents : Mesdames GENIN Mélanie, HUGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, NABEL Christiane, PHILIBERT Nathalie, PIOTELAT Yvonne
Messieurs BONIN Stéphane, CARLES Michel, COLIN Jean-Paul, GAIVALLET Raphaël, RAGE Michel, ROUSSEL Régis, WALTER Arnaud.

Excusés : Mesdames Bernadette BIEUVELET (procuration à Murielle MUSTI), Martine CROZ (procuration à Isabelle HUGOU), Julie ROZIER (procuration à Isabelle HUGOU), Marie-Hélène TRINCAL (procuration à Yvonne PIOTELAT), Messieurs Patrick GALLAND (procuration à Monsieur BONIN Stéphane), Didier CHAVANON (procuration à Michel CARLES), Rénald PAPAZIAN (procuration à Mélanie GENIN).

Absents : Florence BOUVIER, Philippe GOYET

Madame Mélanie GENIN a été nommée secrétaire de séance.

<i>Date de la convocation : 23 octobre 2020</i>
<i>Nombre de conseillers en exercice : 23</i>
<i>Présents : 14 Votants : 20</i>

Le procès-verbal du conseil municipal du 18/09/2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY, enseignant, et des trois victimes de l'attentat de Notre-Dame de Nice, victimes du terrorisme.

Elle remercie les élus qui se sont mobilisés au cours de la semaine écoulée pour assurer la permanence téléphonique matinale (Monsieur COLIN et Madame BIEUVELET) en l'absence de Mesdames VIOLLET et PONSON en arrêt maladie, ainsi que Madame CROZ et Monsieur WALTER qui s'étaient également portés volontaires.

Madame le Maire fait un point sur les annonces du Président de la République et du Premier Ministre des 28 et 29/10/2020 relatives aux nouvelles mesures de confinement. Le CCAS et un groupe de travail de la commission économie se réuniront pour étudier les possibilités d'aides aux personnes vulnérables et commerçants de la commune.

Une communication régulière sera mise en place.

URBANISME

Délibération n°2020/66 : Désignation d'un représentant au sein de la SPLA SARA Aménagement

Monsieur CARLES rappelle que la commune est actionnaire de la SARA Aménagement. Elle ne dispose pas d'une part du capital suffisante pour lui assurer un poste d'administrateur. Cependant, la commune a droit à un représentant par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales 2020, il convient de désigner un représentant par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de désigner Michel CARLES pour représenter la commune aux assemblées générales d'actionnaires de la SARA aménagement en qualité de porteurs d'actions,
- de désigner Michel CARLES pour représenter la commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 21 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de la SARA. Il sera garant du contrôle analogue de la commune. Il pourra être amené à être candidat comme représentant de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration.

Délibération n°2020/67 : Déclassement du domaine public communal de la voirie prolongeant l'Impasse du Clos

Monsieur CARLES expose qu'au cadastre figure une voie communale prolongeant l'impasse du Clos et rejoignant la route du Corbet

Dans les faits, cette voie n'existe plus et nous proposons de la déclasser du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver le déclassement de cette voie
- de dire que la présente délibération sera transmise au cadastre,
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2020/68 : Dénomination des voies

Monsieur CARLE expose que dans le prolongement du dossier adressage, il vous est proposé de renommer des voiries :

- Chemin des Bleuets / chemin des quatre vents,
- Impasse de la Sévenne / impasse de Montserrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de dire que l'acquisition des nouvelles plaques de rues sera financée par la commune,
- de dire que la présente délibération sera transmise au cadastre ainsi qu'au Service National de l'Adressage,
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

2 Délibération n°2020/69 : Proposition d'achat parcelles A517, A518, A519

Monsieur Carles expose qu'afin d'avancer dans le projet d'extension du centre village, nous allons faire une proposition officielle d'achat de la ferme de Michel GALLON (parcelle A517, A518, A519). Cette proposition est conforme à l'évaluation faite par le service des Domaines en 2019, tenant compte des aménagements prévus sur ces parcelles dans l'étude pré-opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver les démarches entreprises pour acquérir les parcelles mentionnées
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à entamer les négociations pour acquérir ces parcelles.

FINANCES

Délibération n°2020/70 : Subventions aux associations

Monsieur ROUSSEL expose que des demandes de subventions ont été faites par certaines associations. Après étude en commission associations il propose que les subventions suivantes soient approuvées :

L'écho de la Sévenne : 650€

Les Cyclottes : 600€

Acora Chœur : 300€

Les Ateliers de St Just : 300€

Vienne Haineuses : 300€

AAOE : 300€

CRHND : 600€

Modern Jazz : 550€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver les montants proposés et de verser les subventions correspondantes aux associations pré-citées.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2020/71 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Madame le Maire indique que Monsieur Dorian FUZIER, promu récemment au poste de Garde Champêtre, sera prochainement remplacé dans son poste d'adjoint technique par Monsieur Alexandre GARCIA. Il convient donc de créer un poste correspondant pour accueillir Monsieur GARCIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de créer ce poste
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération n°2020/72 : Création de 2 postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité et départs en retraite de Mesdames REILLE/KEIFLIN

Madame MUSTI expose que Mesdames Reille et Keiflin, agents communales périscolaires, feront prochainement valoir leurs droits à la retraite. Elle indique que l'organisation du temps de cantine et périscolaire sera revue et optimisée. Dans ce contexte, elle propose de créer 2 postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- de créer ces postes
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DIVERS

SILS – compte rendu de réunion :

Madame le Maire, Monsieur RAGE et Monsieur ROUSSEL ont participé récemment à une réunion du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne. Ils rapportent le déficit financier de la piscine en cette année 2020, principalement dû à l'épidémie de COVID-19 générant une perte de recettes évaluée à environ 80000€ et au fait qu'une ligne de trésorerie prévue au budget n'a pas été réalisée. Elle indique qu'il a été décidé dans cette réunion de réaliser cette ligne de trésorerie d'un montant de 91000€.

Par ailleurs, et compte tenu que 4 des 6 communes du syndicat (Luzinay, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Serpaize) verront leur compétence transférée à la communauté d'agglomération VIENNE/CONDRIEU en 2021, elle propose que nous étudions la possibilité et les modalités de sortie du syndicat tout en conservant la possibilité de réserver des créneaux de réservations pour nos scolaires.

Après exposé, le conseil municipal approuve ces démarches et l'étude à venir. Il sera ensuite proposé d'en délibérer.

Ecoles :

Mesdames MUSTI et GENIN font un point de situation concernant les écoles :

- rentrée scolaire post congés dans le contexte de confinement : attente des protocoles sanitaires
- mise en stand-by du dispositif de dépose-minute au vu du peu de nombre de questionnaires reçus
- chantier de travaux de construction du nouveau bâtiment scolaire installé. Les travaux commenceront la semaine du 2 novembre.

CCAS :

Madame MUSCEDERE indique que la situation avec la mutuelle des villages SOLIMUT s'améliore. Des réunions mensuelles avec les communes ont été instaurées. Les permanences au public sont maintenues pour le moment. La distribution des colis de Noël aux seniors de la commune aura lieu le samedi 19 décembre au matin. L'organisation des tournées et les binômes est en cours.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,
Isabelle HUGOU